



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

IMMOBILIER : UN NOUVEL ESPACE EN LIGNE DÉDIÉ À LA GESTION DES BIENS SUR LE SITE DES IMPÔTS



Un nouvel onglet s'affiche maintenant sur l'espace personnel des utilisateurs du site des impôts. Il permet de recenser ses biens immobiliers et offrira dans les années à venir de nouveaux services.

Les personnes qui se connectent sur leur espace en ligne sur impots.gouv.fr, ce mois d'août, peuvent découvrir un nouvel onglet sobrement intitulé « *Biens immobiliers* ». Comme son nom l'indique, il permet d'afficher les propriétés détenues par le télédéclarant : caves, parkings, logements, locaux professionnels, piscines sont ainsi recensés. Il ne s'agit toutefois que des biens bâtis, et non des terrains, immeubles en état de construction ou logements sur plan.

Plus près du terrain

Pour chacune des propriétés est indiqué notamment l'adresse, sa superficie ou encore sa catégorie d'habitation, c'est-à-dire son état. Ces éléments sont importants, car ils permettent à l'administration fiscale de calculer la valeur locative du bien. Valeur locative qui permet ensuite de déterminer la taxe foncière. La collecte de données permettra donc à l'estimation d'être plus en phase avec le marché.

Impossible toutefois d'apporter des modifications directement sur la plateforme. Il faut pour cela envoyer un message à l'administration.

« À terme, ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation [et les loyers] », précise encore un [communiqué des impôts](#).

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes